



CORPORATION ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États financiers intermédiaires consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(non audités)

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

AVIS AU LECTEUR

Selon le règlement 51-102, partie 4, paragraphe 4.3(3)(a), si un auditeur n'a pas effectué un examen des états financiers intérimaires, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis indiquant que les états financiers n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part d'un auditeur.

Les états financiers intérimaires, consolidés et condensés (non audités) ci-joints ont été préparés par la direction et relèvent de sa responsabilité.

L'auditeur indépendant de la Corporation n'a pas procédé à un examen de ces états financiers conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour l'examen des états financiers intérimaires par l'auditeur d'une entité.

MONTRÉAL, QUÉBEC

28 novembre 2024

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés intermédiaires de la situation financière (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

	Note	30 sept. 2024	31 mars 2024
Actifs			\$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		36 364	236 281
Fonds en fiducie		50 229	43 660
Comptes débiteurs		211 642	347 732
Frais payés d'avance		327 059	338 870
Titres négociables	10	1 193 604	1 545 462
Total actifs courants		1 818 898	2 512 005
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6	990	990
Actifs au titre de droits d'utilisation	19	1 531 588	1 224 624
Bâtiment et terrain	7	240 928	244 856
Circuits de recyclage de batteries	7	396 845	396 845
Équipement	7	1 549 627	1 531 568
Actifs de prospection et d'évaluation	7	21 865 636	21 729 378
Autres Actifs	7	415 765	415 765
Total des actifs		27 820 277	28 055 931
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	2,12	2 590 266	2 170 739
Passif accreditif	13	43 000	43 000
Obligations locatives	19	385 663	284 589
Total passifs courants		3 018 929	2 498 328
Passifs non-courants			
Prêts des parties apparentées	17	88 008	74 762
Obligations locatives	19	1 174 201	1 036 133
Total passifs		4 281 138	3 609 133
Capitaux propres			
Actions ordinaires	13	51 400 431	50 960 050
Souscription recevable		(90 000)	-
Réserves	13,17	11 779 717	11 610 586
Déficit		(39 551 009)	(38 123 838)
Capitaux propres		23 539 139	24 446 798
Total capitaux propres		23 539 139	24 446 798
Total passifs et capitaux propres		27 820 277	28 055 931

Évènements ultérieurs (Note 20)

signé "Mark Billings"

Mark Billings

Président du conseil, Administrateur

signé "Richard Barnett"

Richard Barnett

Chef de la direction financière

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés intermédiaires de la perte et du résultat global

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

	Note	Six mois clos le 30 sept		Trois mois clos le 30 sept	
		2024	2023	2024	2023
		\$	\$	\$	\$
Frais d'exploitation					
Frais de désactualisation et intérêts		-	140 988	-	70 879
Frais de consultation	17	103 564	180 804	50 401	106 384
Frais de gestion	17	314 819	284 250	149 659	124 879
Frais de bureaux		401 446	306 362	180 922	95 038
Honoraires professionnels		85 514	246 583	41 957	138 663
Impôt fonciers	7	8 669	11 292	4 469	5 292
Frais de représentation		65 445	71 461	39 826	40 061
Frais de recherche et développement	9, 17	100 250	44 524	68 533	24 719
Salaires		-	9 080	-	9 080
Rémunération fondée sur des actions	17	-	533 954	-	533 954
Frais d'agent de transfert et bourse		20 107	29 899	13 335	18 028
Frais de déplacement		15 097	43 248	3 391	13 443
Perte d'exploitation		(1 114 911)	(1 902 445)	(552 493)	(1 180 420)
Autres					
Perte non-réalisée sur les titres négociables	10	(249 957)	(138 909)	(92 941)	(247 051)
Perte sur les titres négociables	10	(69 739)	(84 318)	(49 287)	(15 665)
Gain sur la vente d'un investissement précédemment déprécié	10	2 387	-	2 387	-
Gain sur taux de change (Perte)		(121 099)	(28 920)	(62 240)	(62 212)
Perte sur radiation des comptes débiteurs		-	(15)	-	-
Perte sur modification de bail	19	102 141	-	1 749	-
Gain sur investissement	7	-	244 955	-	244 955
Revenu locatif	7	24 007	24 007	12 003	12 003
Perte nette et résultat global		(1 427 171)	(1 827 805)	(740 822)	(1 248 390)
Perte nette par action de base et dilué		\$ (0,01)	\$ (0,01)	\$ (0,00)	\$ (0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base et dilué)		280 154 248	245 975 026	281 554 224	247 020 928
Perte nette et résultat global attribuable à :					
Actionnaires de la Corporation		(1 427 171)	(1 504 362)	(740 822)	(1 120 335)
Intérêts minoritaires		-	(323 443)	-	(128 055)
		(1 427 171)	(1 827 805)	(740 822)	(1 248 390)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés intérimaires des variations en capitaux propres, six-mois clos le 30 sept. 2024 et 2023 (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

	Nombre d'actions ordinaires	Actions ordinaires	Surplus de capital	Souscription recevable	Obligation d'émettre des actions	Reserve	Déficit cumulé	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total Des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde le 31 mars 2023	244 820 928	48 124 503	1 740 364	(3 895)	227 150	19 128 927	(41 445 897)	27 771 152	12 000 034	15 771 118
Actions émises contre espèces	6 150 000	540 488	-	-	-	235 000	-	775 588	-	775 588
Commission- en espèce	-	(23 760)	-	-	-	-	-	(23 760)	-	(26 760)
Commission- en bons de souscriptions	-	(11 434)	-	-	-	11 434	-	-	-	-
Actions émises règlement de dettes	2 120 000	212 000	-	3 895	-	-	-	215 895	-	215 895
Souscription recevable	185 000	18 500	-	(18 500)	-	-	-	-	-	-
Rémunération fondé sur les actions	-	-	-	-	-	533 954	-	533 954	-	533 954
Obligation à émettre des actions	-	-	-	-	(227 150)	-	-	(227 150)	227 150	-
Allocation de capitaux aux intérêts minoritaires	-	-	(66 723)	-	-	-	323 443	256 720	(256 720)	-
Perte nette pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 827 805)	(1 827 805)	(1 827 805)	(1 827 805)
Solde le 30 septembre 2023	247 020 928	48 372 781	1 673 642	-	-	19 249 640	(41 829 924)	27 466 139	(11 901 550)	15 441 990
Solde le 31 mars 2024	278 738 888	50 960 050	-	-	-	11 610 586	(38 123 838)	24 446 498	-	24 446 798
Actions émises contre espèces	310 000	12 086	-	(90 000)	-	166 432	-	88 518	-	88 518
Commission- en espèce	-	(4 032)	-	-	-	-	-	(4 032)	-	(4 032)
Commission- en bons de souscriptions	-	(2 699)	-	-	-	2 699	-	-	-	-
Obligation à émettre des actions	7 250 438	435 026	-	-	-	-	-	435 026	-	435 026
Perte nette pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 427 171)	(1 427 171)	-	(1 427 171)
Solde le 30 septembre 2024	289 099 326	51 400 431	-	-	-	11 779 717	(39 551 009)	23 539 139	-	23 539 139

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés intérimaires des flux de trésorerie pour les six-mois clos le 30 sept. 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

	2024	2023
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Perte nette et résultat global pour l'exercice	(1 427 171)	(1 827 805)
Éléments hors trésorerie		
Désactualisation et intérêt sur débenture convertible	-	140 988
Gain sur le taux de change	121 099	(28 920)
Dépenses de dépréciation	9 072	5 041
Perte non réalisé sur la vente de titres négociables	249 957	(138 909)
Perte sur la vente de titres négociables	69 739	84 318
Gain sur la vente d'un investissement précédemment déprécié	(2 387)	-
Perte sur radiation des comptes débiteurs	-	15
Gain sur modification du bail	(102 141)	-
Gain sur investissement	-	(244 955)
Rémunération fonde sur les actions	-	533 954
	(1 081 832)	(1 198 455)
Variation nette du fonds de roulement		
Paieement sur billet à ordre	-	(20 000)
Frais payés d'avance	11 811	(184 304)
Comptes débiteurs	136 090	340 647
Créditeurs et charges à payer	767 526	(184 789)
	915 427	(48 446)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(166 405)	(1 246 901)
Activités d'investissement		
Prospection et évaluation	(136 258)	(734 606)
Acquisition d'équipement	(23 205)	(79 358)
Autres actifs et usines	-	(361 113)
Produit net des ventes de titres négociables	35 549	133 782
Flux de trésorerie liés aux activités investissement	(124 914)	(1 041 295)
Activités de financement		
Encaissement lié à l'émission d'action (net)	174 486	748 828
Souscription reçue	(90 000)	18 500
Fonds avancés par des parties apparentées	13 485	74 448
Trésorerie nette provenant des activités de financement	97 971	841 776
Variation de trésorerie et des fonds détenus en fiducie	(193 348)	(1 446 420)
Trésorerie et fonds détenus en fiducie début de l'exercice	279 941	1 527 292
Trésorerie et fonds détenus en fiducie fin de l'exercice	86 593	80 872

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

1. Information sur la Corporation et continuité d'exploitation

La Corporation Éco-Minière St-Georges a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 21 juin 2002. Les actions sont cotées en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SXOOF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1. L'adresse du siège social de la Corporation est le 2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC H3A 3G4, Canada. La Corporation maintient un portefeuille diversifié de filiales complémentaires axées sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) et couvrant des activités clés allant de l'exploration minière à la récupération et à la valorisation des minéraux.

En mai 2018, la Corporation a signé un accord (" le plan d'arrangement ") prévoyant la scission de sa filiale ZeU Technologies Inc. (anciennement ZeU Crypto Networks Inc.) (" ZeU ") avec l'intention d'inscrire ZeU sur le CSE. Le 24 décembre 2019, la bourse a accepté l'inscription de ZeU, et ses actions ont commencé à se négocier sur le CSE le 30 décembre 2019, sous le symbole " ZEU ". À la suite du plan d'arrangement, à compter du 24 décembre 2019, ZeU a cessé d'être une filiale en propriété exclusive de la Corporation. ZeU a distribué 11 098 074 de ses 20 000 000 d'actions aux actionnaires de la Corporation dans le cadre du plan d'arrangement.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a cédé 3 246 000 actions de ZeU. Au 31 mars 2024, la Corporation avait 8 276 519 actions de ZeU. ZeU n'est plus consolidée dans les états financiers de la Corporation (note 2).

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui prévoit la poursuite des activités normales et la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des affaires. Au 30 juin 2024, la Corporation n'avait pas encore atteint la rentabilité, avait un déficit accumulé de 38 810 187 \$ (31 mars 2024- 38 123 838 \$), n'avait pas de revenus d'exploitation et avait un fonds de roulement déficitaire de 907 414 \$ (31 mars 2024- 13 677 \$), des pertes récurrentes et pas de bénéfice d'exploitation. La capacité de la Corporation à poursuivre ses activités dépend donc de sa capacité à obtenir un financement. Si des capitaux supplémentaires ne sont pas levés, le principe de continuité d'exploitation pourrait ne pas être approprié, avec pour conséquence que la Corporation pourrait avoir à réaliser ses actifs et à éteindre ses passifs autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants différents de ceux indiqués dans les états financiers. Aucun ajustement n'a été effectué dans les états financiers consolidés pour tenir compte de ces circonstances.

Le recouvrement des montants indiqués pour les actifs de prospection et d'évaluation dépend de la découverte de réserves économiquement exploitables, du maintien de la participation de la Corporation dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la Corporation à obtenir le financement nécessaire pour achever leur développement et d'une production rentable future ou du produit de la cession de ces actifs. Bien que la Corporation ait réussi dans le passé à obtenir des financements, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir des financements adéquats à l'avenir ou que ces financements seront disponibles à des conditions acceptables. Ces facteurs indiquent l'existence d'une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son activité.

2. Déconsolidation d'une filiale

Au 31 décembre 2019, la Corporation détenait 8 750 175 actions de ZeU et le contrôle de facto de ZeU. ZeU était consolidée en raison du fait que la direction commune de la Corporation contrôlait les activités de ZeU. La Corporation a continué à consolider ZeU du 31 décembre 2019 au 25 mars 2024.

En octobre 2023, la Corporation a déposé un formulaire 45-102F1 (Avis d'intention de placement de titres en vertu de l'article 2.8 du Règlement 45-102 sur la revente de titres) sur SEDAR pour signifier son intention de vendre sur le marché public ou privé, jusqu'à 8 888 000 actions ordinaires de ZeU en plusieurs transactions. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 3 246 000 actions de ZeU. Au 31 mars 2024, la Corporation détenait 8 276 519 actions (2023- 10 136 191).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

2. Déconsolidation d'une filiale (Suite)

Au 31 mars 2024, la Corporation n'a plus le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ZeU en raison de la vente des actions de ZeU et de la démission de la direction commune.

En raison de la déconsolidation, la Corporation ne présente plus les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de la filiale dans ses états financiers consolidés. Le 31 mars 2024, ZeU n'est plus tenue d'être consolidée et la Corporation comptabilise désormais l'investissement conservé dans ZeU en tant qu'actif. L'investissement conservé dans ZeU est désormais comptabilisé comme un investissement à la JVTPL. La Corporation a enregistré une perte résultant de la perte de contrôle d'une filiale de 4 345 848 \$, y compris une perte d'investissement minoritaire de 1 101 741 \$.

La valeur comptable des actifs nets déconsolidés de ZeU et le gain résultant de la perte de contrôle de la filiale sont les suivants :

	25 mars 2024
	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 941
Comptes débiteurs	26 465
Dépenses prépayées	506
Créditeurs et charges à payer	2 632 446
Débiteure convertible	13 037
Billet à ordre	4 584 040
Prêts des parties apparentées	20 000
Intérêts minoritaires	(12 295 089)
Perte attribuée à la perte de contrôle d'une filiale	(4 345 848)

Le 31 mars 2023, ZeU et la Corporation ont convenu de consolider des prêts de 807 467 \$ et un prêt supplémentaire de 140 000 \$ en une débenture non convertible de 947 467 \$, et les intérêts courus de 138 632 \$ sur les prêts antérieurs ont été convertis en 1 386 328 actions de ZeU au prix estimé de 0,10 \$. Le nouveau prêt comporte 18 % d'intérêts par an et a pour date d'échéance le 30 avril 2027.

Sur la base de la performance de ZeU, de sa situation financière et de sa capacité à rembourser ou son prix de conversion, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a entièrement déprécié la débenture convertible de 947 467 \$, et les intérêts créditeurs comptabilisés se sont élevés à 42 636 \$ au cours de l'exercice.

3. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Corporation ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par l'*International Accounting Standards Board* ("IASB") et aux interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière ("IFRIC").

La publication des états financiers consolidés de la Corporation a été autorisée par le conseil d'administration le 28 novembre 2024.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés au coût historique à l'exception de certains actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur comme l'exigent certaines normes IFRS.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

3. Mode de présentation (Suite)

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction procède à certaines estimations comptables critiques. Elle doit également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables de la Corporation.

Les domaines demandant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou ceux dont les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentés dans la note 5.

c) Base de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et des filiales contrôlées suivantes :

Name	Pays d'incorporation	Pourcentage détenu
Iceland Resources EHF ("Iceland Resources")	Islande	100%
Melmi ehf Iceland ("Melmi")	Islande	100%
Borealis Commodities Exchange ehf ("Borealis")	Islande	100%
Métallurgie St-Georges ("Métallurgie St-Georges ")	Canada	100%
Corporation EVSX ("EVSX")	Canada	100%
Corporation H2SX ("H2SX")	Canada	90.10%

Toutes les transactions et tous les soldes entre sociétés, ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions entre sociétés, sont éliminés lors de la consolidation.

d) Devise fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle de la Corporation mère est le dollar canadien, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés. La devise fonctionnelle de la Corporation et de ses filiales est le dollar canadien, et la devise fonctionnelle de ses filiales, Iceland Resources EHF, Melmi ehf et Borealis Commodities Exchange ehf, est la couronne islandaise.

4. Principales méthodes comptables

Méthodes comptables nouvellement adoptés

En vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2024 ou après.

IAS 1, Présentation des états financiers énonce les dispositions générales relatives aux états financiers, y compris des lignes directrices concernant leur structure et les dispositions minimales en matière de contenu, et présente les concepts généraux comme la continuité de l'exploitation, la comptabilité d'exercice et la différence entre courant et non courant.

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs exige la conformité à toute IFRS s'appliquant spécifiquement à une transaction, un autre événement ou une condition et fournit des indications pour l'élaboration de méthodes comptables pour d'autres éléments qui donnent lieu à des informations pertinentes et fiables. Les amendements sont applicables aux exercices commençant le 1er janvier 2023 et les changements d'estimations comptables qui interviennent à compter du début de cette période. Une application anticipée est autorisée.

La Corporation a adopté ces amendements et ils n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Normes, amendements et interprétations publiés mais non adoptés

Les normes comptables futures suivantes pourraient inclure ce qui suit, et nous estimons qu'il est peu probable qu'elles aient un impact significatif sur les états financiers futurs.

IFRS 10, États financiers consolidés, renferme les exigences sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés et exige qu'une entité consolide les entités qu'elle contrôle.

La norme IFRS 18, « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 9 avril 2024. L'IASB entreprendra des activités pour soutenir la mise en œuvre et l'application cohérente de la norme. IFRS 18 a été publiée en avril 2024 et s'applique à une période de rapport annuel commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après.

Amendements à l'IAS 21; en août 2023, l'IASB a publié « Absence d'échangeabilité », qui a modifié l'IAS 21 pour ajouter des exigences pour aider les entités à déterminer si une monnaie est échangeable dans une autre monnaie, et le taux de change au comptant à utiliser si ce n'est pas le cas. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir de 2025, une application anticipée étant autorisée.

IAS 28, « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » fournit des directives sur l'application, sauf dans certaines circonstances limitées, de la méthode de la mise en équivalence aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié :

- IFRS S1 : Exigences générales pour la publication d'informations financières relatives au développement durable
- IFRS S2 : Informations à fournir sur le climat.

Le Conseil canadien des normes de développement durable a utilisé ces normes comme base de référence pour élaborer :

- l'exposé-sondage « NCDD1, Exigences générales relatives à la divulgation d'informations financières liées au développement durable »
- l'exposé-sondage « NCDD2, Informations relatives au climat ».

Les normes NCDD1 et NCDD2 sont basées respectivement sur les normes IFRS S1 et IFRS S2.

La norme NCDD1 propose d'adopter l'IFRS S1 sans aucune modification, à l'exception de la date d'entrée en vigueur et de l'allègement transitoire. Son objectif principal est d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés au développement durable. La proposition de NCDD1 comprend des définitions et des informations nécessaires à la préparation d'un ensemble complet d'informations sur le développement durable et une norme pour les informations relatives au développement durable.

En conséquence, le ISSB propose que les NCDD 1 et 2, une fois finalisées, entrent en vigueur à la même date. Cependant, il propose d'étendre à deux ans l'allègement transitoire d'un an prévu par la norme IFRS S1 pour les informations à fournir au-delà des risques et opportunités liés au climat.

L'objectif du ISSB est de trouver un équilibre entre ces préoccupations et le besoin urgent de traiter les risques liés au climat. La proposition de NCDD2 fournit une aide transitoire supplémentaire en proposant que l'entité ne soit pas tenue de fournir ses émissions de GES au cours des deux premières périodes de rapport annuel pendant lesquelles l'entité applique la norme.

Les normes proposées entreraient volontairement en vigueur pour les périodes de rapport annuel commençant à partir du 1^{er} janvier 2025. L'allègement transitoire proposé pour les informations à fournir au-delà des risques et opportunités liés au climat accordé par l'ISSB a été prolongé d'un an.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Les normes comptables ci-dessous ont été appliqués de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

a) Projets miniers et dépenses de prospection et d'évaluation reportées

Coûts de pré-exploration

Les frais de pré-exploration sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépenses de prospection et d'évaluation

Une fois que le droit légal d'explorer un projet a été acquis, les coûts directement liés aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés et capitalisés, en plus des coûts d'acquisition. Ces dépenses directes comprennent des coûts tels que les matériaux utilisés, les travaux de reconnaissance, les frais de forage, les paiements effectués aux entrepreneurs et la dépréciation des installations et équipements au cours de la phase de prospection. Les coûts qui ne sont pas directement attribuables aux activités de prospection et d'évaluation, y compris les frais généraux d'administration, sont passés en charges dans l'année au cours de laquelle ils surviennent. Les crédits d'impôt et les droits miniers sont appliqués pour réduire les dépenses de prospection et d'évaluation au cours de l'exercice où ils sont constatés.

La Corporation peut occasionnellement conclure des accords d'option en vertu desquels la Corporation transfère une partie d'un projet minier, en contrepartie d'un engagement du bénéficiaire du transfert à prendre en charge certaines dépenses de prospection et d'évaluation qui auraient autrement été engagées par la Corporation. La Corporation ne comptabilise pas les dépenses effectuées par le partenaire en son nom. Tout montant en espèces reçu dans le cadre de l'accord est porté au crédit des coûts précédemment capitalisés pour le projet minier cédé par la Corporation, l'excédent étant comptabilisé comme une plus-value de cession.

Lorsqu'un projet est considéré comme n'ayant plus de perspectives commercialement viables pour la Corporation, les dépenses de prospection et d'évaluation relatives à ce projet sont considérées comme dépréciées. En conséquence, ces dépenses, qui dépassent les recouvrements estimés, sont passées par pertes et profits dans les bilans consolidés des pertes nettes et des pertes globales.

La Corporation évalue la dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales ont été déterminées, le projet est considéré comme une mine en cours de développement et est classée dans les "mines en construction". Les actifs de prospection et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les projets en développement. Les dépenses de prospection et d'évaluation minières sont classées en tant qu'immobilisations incorporelles.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie économique indéfinie sont effectués chaque année à la fin de l'exercice financier. Les autres actifs non financiers, y compris les actifs de prospection et d'évaluation, sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif, celle-ci est déprécié en conséquence.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

b) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est effectué sur l'unité génératrice de trésorerie de l'actif, qui est le groupe d'actifs le plus bas auquel l'actif appartient et pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément et largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs. Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle annule des gains précédemment comptabilisés dans le cumul des autres éléments du bilan global.

c) Instruments financiers

Classification

La Corporation classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La Corporation détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La classification des instruments de dette est déterminée par le modèle économique de la Corporation pour la gestion des actifs financiers et par les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les autres instruments de capitaux propres, la Corporation peut, le jour de l'acquisition, faire le choix irrévocable (à l'égard d'un instrument à la fois) de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou si l'entreprise a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La trésorerie, les billets recevables, les titres négociables, les prêts des parties apparentées, les débetures convertibles d'investissement, certaines débetures convertibles, les dettes due sur demande et les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les billets payables sur demande et certaines débetures convertibles sont classés au coût amorti.

Évaluation

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti moins toute dépréciation.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement enregistrés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans les bilans consolidés des pertes globales. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global au cours de la période où ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, tout changement associé au risque de crédit propre à la Corporation sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de taux de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat net.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments Financiers (suite)

Investissement en capitaux-propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat net, sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat net.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La norme IFRS 9 exige l'utilisation d'un modèle de pertes de crédit attendues pour les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti afin de comptabiliser les pertes de crédit attendues à chaque date de clôture pour refléter les changements du risque de crédit.

À chaque date de clôture, la corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La Corporation doit comptabiliser dans le bilan des pertes et du résultat global, en tant que gain ou perte de valeur, le montant des pertes de crédit attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour ajuster la provision pour pertes à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Corporation décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers expirent ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété à une autre entité. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global.

Passifs financiers

La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. La Corporation décomptabilise également un passif financier lorsque les conditions du passif sont modifiées de telle sorte que les conditions et/ou les flux de trésorerie de l'instrument modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans le bilan consolidé des pertes et des profits.

Autres passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers, en fonction de l'objectif pour lequel le passif a été contracté, et comprennent les dettes commerciales et les charges à payer, les dettes payable-sur-demande et certaines débetures convertibles. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode garantit que toute charge d'intérêt sur la période de remboursement est à un taux constant sur le solde du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière. Dans ce contexte, les charges d'intérêt comprennent les coûts de transaction initiaux et les primes payables lors du remboursement, ainsi que tout intérêt ou coupon payable pendant que le passif est en cours. Cette catégorie comprend les comptes créditeurs et les charges à payer, certaines obligations convertibles et les dettes payable-sur-demande.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent également les demandes de brevets/brevets en cours de Wintech Energy Co. Ltd et ZeeOne Corporation Inc. Il s'agit d'actifs indéfinis sans date d'expiration qui sont soumis à un test annuel de dépréciation, toute dépréciation étant comptabilisée comme une perte.

e) Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne est la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées dans les pertes de l'exercice au cours de laquelle elles ont été encourues.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, de la même manière que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Aux 30 septembre 2024 et 31 mars 2024, la Corporation n'avait pas comptabilisé d'immobilisations incorporelles générées en interne et avait enregistré tous les montants encourus en tant que frais de recherche.

f) Débentures convertibles

Les débentures convertibles émises en échange d'espèces sont comptabilisées au coût amorti et comptabilisées comme un instrument financier hybride avec des composantes distinctes de dette et de passif dérivé. Le passif dérivé est comptabilisé à sa juste valeur et déduit de la valeur nominale de la dette pour obtenir la composante passif, qui sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de l'obligation. Le passif dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque exercice postérieure à la comptabilisation initiale. Les obligations convertibles émises en contrepartie de biens et de services sont comptabilisées comme des paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2. Lors de la création, la juste valeur de la composante dette est estimée et comptabilisée en tant que passif, et la juste valeur de l'option de conversion est déterminée et comptabilisée soit en tant que passif, soit en tant que capitaux propres et affectée à l'excédent de capital.

La valeur comptable des débentures convertibles évaluées au coût amorti sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de la débenture. La valeur comptable des débentures convertibles évaluées à la juste valeur est déterminée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat net.

Toute partie des capitaux propres décomptabilisée lors du règlement sera transférée au surplus d'apport.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

g) Crédits d'impôt et droits miniers

Le gouvernement du Québec offre un crédit remboursable non imposable de 16 % pour les pertes afin d'aider les exploitants à assumer les coûts de prospection, d'évaluation des gisements minéraux et de développement minier en remboursant une partie des dépenses admissibles engagées. Ce crédit est basé sur le moindre des deux montants suivants :

- le montant de la perte annuelle ; et
- 50 % des dépenses admissibles de prospection, d'évaluation de gisements minéraux et de développement minier, réduites des crédits d'impôt relatifs aux ressources.

Le gouvernement du Québec offre également aux entreprises qui ont des établissements et qui exercent des activités au Québec un crédit d'impôt remboursable de 28 % sur les dépenses de prospection admissibles. Les crédits d'impôt et les droits miniers, qui sont obtenus à la suite de dépenses de prospection minière admissibles, sont comptabilisés lorsque les dépenses de prospection sont engagées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont appliqués en réduction des dépenses de prospection minière connexes au cours de la période où ils sont enregistrés.

h) Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le revenu courant sont comptabilisés pour estimer les impôts à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts sur le revenu à payer pour des années précédentes. Les impôts sur le revenu sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni la comptabilité ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque exercice, la Corporation réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Elle comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

i) Résultat global

Les autres éléments du résultat global correspondent à la variation des capitaux propres résultant de transactions et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires. Il s'agit d'éléments comptabilisés dans le résultat global mais exclus du résultat net calculé conformément aux IFRS.

j) Provisions

Des provisions sont comptabilisées si, à la suite d'un événement passé, l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt correspondant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques spécifiques au passif.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

k) Capital social

Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui confèrent un intérêt résiduel dans l'actif net de l'entreprise. Les instruments financiers émis par la Corporation sont classés en tant que capitaux propres uniquement dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition d'un passif financier ou d'un actif financier. Les actions ordinaires, les actions privilégiées, les bons de souscription et les actions accréditives sont classés comme instruments de capitaux propres.

Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôt, du produit de l'émission.

Actions accréditives

La Corporation peut, de temps à autre, émettre des actions accréditives pour financer une partie importante de son programme de prospection. Selon les termes des accords d'actions accréditives, ces actions transfèrent la déductibilité fiscale des dépenses de ressources admissibles aux investisseurs. Lors de l'émission, la Corporation divise l'action accréditive en i) une prime d'action accréditive, égale à la prime estimée, s'il y a lieu, les investisseurs paient pour la caractéristique accréditive, qui est comptabilisée comme un passif, et ii) le capital social.

Lorsque les dépenses sont engagées, la corporation décomptabilise le passif et comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de la réduction d'impôt à laquelle elle a renoncé en faveur des actionnaires. La prime est comptabilisée en tant qu'autre revenu et l'impôt différé correspondant est comptabilisé en tant que provision fiscale.

Le produit de l'émission d'actions accréditives ne peut être utilisé que pour des dépenses de prospection de projets miniers canadiens au cours d'une période de deux ans. La partie du produit reçue mais non encore dépensée à la fin de l'année de déclaration de la Corporation est présentée séparément en tant que produit de l'action accréditive.

La Corporation peut également être assujettie à l'impôt de la partie XII.6 sur le produit des actions accréditives auquel elle a renoncé en vertu de la méthode rétrospective, conformément à la réglementation du gouvernement du Canada sur les actions accréditives. Le cas échéant, cet impôt est comptabilisé comme une charge financière jusqu'à ce qu'il soit payé.

l) Paiements fondés sur des actions

Lorsque des options réglées en capitaux propres sont attribuées à des salariés, la juste valeur des options à la date d'attribution est imputée dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition des droits. Les conditions d'acquisition liées à la performance sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue à chaque date de clôture, de sorte qu'en fin de compte, le montant cumulé comptabilisé sur la période d'acquisition est basé sur le nombre d'options qui seront finalement acquises. Les conditions de non-acquisition des droits et les conditions d'acquisition des droits sur le marché sont prises en compte dans la juste valeur des options octroyées. Tant que toutes les autres conditions d'acquisition sont remplies, une charge est comptabilisée, que ces conditions d'acquisition soient remplies ou non. La charge cumulée n'est pas ajustée pour tenir compte de la non-réalisation d'une condition d'acquisition de marché ou lorsqu'une condition de non-acquisition n'est pas satisfaite.

Lorsque les conditions des options sont modifiées avant leur acquisition, l'augmentation de la juste valeur des options, mesurée immédiatement avant et après la modification, est également imputée à l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition restante.

Lorsque des instruments de capitaux propres sont attribués aux employés, ils sont comptabilisés à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué à la date d'attribution. La juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée dans le résultat global sur la période d'acquisition des droits, décrite comme la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits doivent être remplies.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

l) Paiements fondés sur des actions (suite)

Lorsque des instruments de capitaux propres sont octroyés à des non-salariés, ils sont comptabilisés à la juste valeur des biens ou services reçus dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les options ou les bons de souscription accordés dans le cadre de l'émission d'actions sont comptabilisés en tant que réduction du capital social.

Lorsque la valeur des biens ou services reçus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur est mesurée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Tous les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les réserves jusqu'à ce qu'ils soient exercés. Lors de l'exercice, les actions sont émises à partir du trésor et le montant reflété dans les réserves est crédité au capital social, ajusté pour toute considération payée.

Lorsqu'un octroi d'options est annulé ou réglé pendant la période d'acquisition, à l'exclusion des déchéances lorsque les conditions d'acquisition ne sont pas remplies, la Corporation comptabilise immédiatement l'annulation comme une accélération de l'acquisition et comptabilise le montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services reçus sur le reste de la période d'acquisition. Tout paiement effectué à l'employé lors de l'annulation est comptabilisé comme le rachat d'une participation, sauf dans la mesure où le paiement excède la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué, évaluée à la date de rachat. S'il y a un excédent, il est comptabilisé comme une charge.

m) Bénéfice ou perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires de la Corporation par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'année concernée.

La perte diluée par action ordinaire est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis.

n) Disposition de réhabilitation

La Corporation est assujettie à diverses lois et réglementations gouvernementales relatives aux perturbations environnementales causées par les activités de prospection et d'évaluation. La Corporation comptabilise la valeur actualisée des coûts estimé des obligations juridiques et implicites nécessaires pour restaurer les sites de prospection au cours de la période au cours de laquelle l'obligation est contractée. La nature des activités de réhabilitation comprend la restauration, la remise en état et la re-végétation des sites d'exploration touchés.

La provision pour réhabilitation survient généralement lorsque la perturbation de l'environnement est soumise aux lois et réglementations gouvernementales. Lorsque le passif est comptabilisé, la valeur actualisée des coûts estimé est capitalisée en augmentant la valeur comptable des actifs miniers connexes. Au fil du temps, le passif actualisé est augmenté des variations de la valeur actuelle en fonction des taux d'actualisation actuels du marché et des risques spécifiques au passif.

Les perturbations environnementales supplémentaires ou les modifications des coûts de réhabilitation seront comptabilisées comme des ajouts aux actifs et passifs de réhabilitation correspondants dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Au 31 décembre et au 31 mars 2023, aucune provision pour réhabilitation n'a été comptabilisée.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

4. Principales méthodes comptables (suite)

o) Les redevances de fonderie net (NSR)

Les NSR ne doivent généralement pas être comptabilisées lors de l'acquisition du projet minier puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être mesurées avec une fiabilité suffisante.

p) Contrats de location

Avec prise d'effet le 1er janvier 2019, la Corporation a adopté la norme IFRS 16 – Contrats de location. La norme introduit un modèle comptable pour le preneur unique et impose au preneur de comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et un passif de location. L'adoption de la norme IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les états financiers puisque la Corporation n'avait aucun contrat de location au 1er janvier 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Corporation a conclu un bail en Islande pour une durée de trois ans jusqu'au 30 novembre, 2023. À partir du 1er décembre 2023, la filiale paie les frais de location au mois (Note 19).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a conclu un contrat de location en Ontario (Canada) (note 19). L'actif lié au droit d'utilisation et les obligations locatives ont été présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Le 25 avril 2024, la Corporation a conclu un accord de modification de bail en Ontario (Canada). Le bail modificatif est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024 pour un nouvel emplacement de 34 455 pieds carrés. La durée du bail modificatif a été prolongée de quatre mois pour une durée totale de cinq ans, quatre mois et dix-sept jours, jusqu'au 30 avril 2028 (Note 19). L'actif lié au droit d'utilisation et les obligations découlant du bail ont été présentés dans les états consolidés de la situation financière.

5. Jugements et estimations comptables déterminants

La Corporation fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle pourrait différer de ces estimations et hypothèses.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat global de l'année du changement, si le changement n'affecte que cette année-là, ou de l'année du changement et des années futures, si le changement affecte les deux.

Les informations sur les jugements déterminants dans l'application des méthodes comptables qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-dessous :

a) Jugements

ij) Dépenses de prospection et d'évaluation

L'application de la politique comptable de la Corporation pour les dépenses de prospection et d'évaluation nécessite du jugement pour déterminer s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Corporation, qui peuvent être basés sur des hypothèses concernant des événements ou circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, des informations deviennent disponibles suggérant que le recouvrement des dépenses est peu probable, le montant capitalisé est annulé dans le résultat net de l'année où les nouvelles informations deviennent disponibles.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

5. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

a) Jugements (suite)

ii) Continuité d'exploitation

La direction a évalué la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités et est convaincue que la Corporation dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Les facteurs pris en compte par la direction sont présentés à la note 1.

iii) Impôts

Un jugement important est requis pour déterminer la provision pour impôts sur les bénéfices. Il existe de nombreuses transactions et calculs effectués dans le cours normal des affaires pour lesquels la détermination fiscale finale est incertaine. La Corporation comptabilise les passifs et les éventualités pour les problèmes de vérification fiscale anticipé sur la base de la compréhension actuelle de la législation fiscale de la Corporation. Pour les questions où il est probable qu'un ajustement sera effectué, la Corporation comptabilise sa meilleure estimation de l'impôt à payer, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts courants. La direction estime qu'elle a suffisamment fait de provision pour l'issue probable de ces affaires ; cependant, le résultat final peut aboutir à un résultat sensiblement différent du montant inclus dans les dettes fiscales.

En outre, la Corporation comptabilise des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel une différence temporelle déductible pourra être imputée. Cela est réputé être le cas lorsqu'il existe suffisamment de différences temporelles imposables relatives à la même autorité fiscale et à la même entité imposable, qui devraient s'inverser au cours de la même année que l'inversion attendue de la différence temporelle déductible, ou au cours des années sur lesquelles une perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé peut être reportée en arrière ou en avant. Toutefois, l'utilisation des pertes fiscales dépend également de la capacité de l'entité à satisfaire certains critères au moment de la récupération des pertes.

iv) Investissement sous forme d'actions de BWA

Les opérations d'investissement sont comptabilisées à la date de la transaction. Le coût est déterminé sur la base du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, pour lesquels le coût est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les frais encourus lors de l'achat et de la vente de titres par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global. La différence entre l'appréciation (la dépréciation) non-réalisée au début et à la fin de la période est incluse dans les gain/perte non-réalisés sur les investissements dans l'état du résultat global. Lors de la vente d'un investissement, la différence entre la juste valeur et le coût de l'investissement est inclut dans le gain/perte réalisé sur les investissements dans l'état du résultat global.

Lorsqu'aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actuelle ou d'autres méthodes d'évaluation, qui sont influencées par les hypothèses concernant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimés et les taux d'actualisation, qui reflètent divers degrés de risque notamment le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer en raison du rôle que joue le jugement dans l'application des techniques d'évaluation et de l'estimation acceptable. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

v) Évaluation des niveaux de contrôle et d'influence

La Corporation traite les investissements dans lesquels elle détient moins de 20 % des capitaux propres comme des investissements disponibles à la vente. Ces investissements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur valeur de marché. Lorsque la Corporation détient entre 20 et 50 % des capitaux propres d'une entité et qu'elle est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques opérationnelles et financières de l'entité, la Corporation traite l'entité comme une filiale.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

5. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

b) Estimations

i) Titres des projets miniers

Bien que la Corporation ait pris des mesures pour vérifier les titres des projets miniers dans lesquels elle a un intérêt, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Corporation. Ces projets peuvent faire l'objet d'accords ou de transferts préalables, et le titre peut être affecté par des défauts non détectés.

ii) Transactions en paiement fondées sur des actions

La Corporation évalue le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés en référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils sont attribués. L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de l'attribution. Cette estimation nécessite également de déterminer les données les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option, la volatilité et le rendement du dividende et de formuler des hypothèses à leur sujet.

iii) Provisions et éventualités

Le montant comptabilisé comme provision, y compris les risques ou obligations juridiques, contractuels, implicites et autres, est la meilleure estimation de la considération nécessaire pour régler le passif connexe, y compris les charges d'intérêts connexes, en tenant compte des risques et incertitudes entourant l'obligation. De plus, les éventualités ne seront résolues que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se produiront ou ne se produiront pas. Par conséquent, l'évaluation des éventualités implique intrinsèquement l'exercice d'un jugement important et des estimations de l'issue d'événements futurs. La Corporation évalue ses passifs et éventualités sur la base des meilleures données disponibles, des lois fiscales pertinentes et d'autres exigences appropriées.

iv) Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, la Corporation doit évaluer, présenter et divulguer toute perte de valeur en résultant. Les indications de dépréciation, ainsi que l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs de prospection et d'évaluation, nécessitent un jugement important. La direction tient compte de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets de prospection prévus, l'importance et les résultats des travaux de prospection effectués antérieurement, les tendances industrielles et économiques et le prix des minéraux.

v) Évaluation des crédits d'impôt liés aux ressources et des crédits d'impôt miniers

Le crédit d'impôt lié aux ressources et le crédit d'impôt minier pour les périodes en cours et antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou pratiquement adoptés à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent quant à l'interprétation des réglementations fiscales pour lesquelles certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi qu'au montant et au moment de leur perception.

Le calcul des crédits de la Corporation implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être définitivement déterminé qu'après réception des avis d'imposition et des paiements de l'autorité fiscale compétente. L'écart entre les résultats réels suite à la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourrait nécessiter des ajustements au crédit d'impôt lié aux ressources et au crédit d'impôt minier, aux actifs de prospection et d'évaluation et à la charge d'impôts sur les bénéfices au cours de périodes futures.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

5. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

b) Estimations (suite)

v) Évaluation des crédits d'impôt liés aux ressources et des crédits d'impôt miniers (suite)

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont tirés de la meilleure estimation de la Corporation et du jugement de la direction, tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente à l'issue de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et donc avoir un impact sur la situation financière de la Corporation et ses flux de trésorerie.

6. Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, en vertu d'un contrat de licence, H2SX a émis un total de 990 000 actions ordinaires à une valeur de 990 \$ pour la technologie et la Corporation a enregistré 990 \$ d'actifs incorporels (Note 7).

7. Actifs de prospection et d'évaluation

	Projet Julie	Projet Le Royal	Projet Manicouagan	Projet Villebon	Projet Notre-Dame	Projet 22F16	Projets en Islande	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mars 2023	3 493 667	5 000	11 916 575	10 350	288 259	-	3 951 351	19 665 202
Frais d'acquisition	-	-	-	-	1 685	12 385	-	14 070
Renouvellement	9 815	-	18 625	-	-	-	-	28 440
Prospection	6 778	-	1 162 368	-	608 740	-	250 061	2 027 457
	16 593	-	1 150 993	-	610 425	12 385	250 061	1 112 564
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	(6 281)	(6 281)
31 mars 2024	3 510 260	5 000	13 097 568	10 350	898 684	12 385	4 195 131	21 729 378
Renouvellement	9 008	-	-	-	-	-	-	9 008
Prospection	-	-	70 959	-	38 042	-	18 249	127 250
	29 009	-	70 959	-	38 042	-	18 249	136 258
30 sept. 2024	3 519 268	5 000	13 168 527	10 350	936 726	12 385	4 213 380	21 865 636

Les actifs de prospection et d'évaluation sont décrits plus en détail ci-dessous.

Projet Julie

Le projet Julie est situé à 90 minutes de route de la ville portuaire de Baie-Comeau, sur la côte nord du Québec. Il comporte 294 titres miniers, pour une superficie de 16 226,99 hectares (162,27 km²) contenus dans les feuillets 22K03, 22F13 et 22F14. Le projet est exploré pour le nickel, le cuivre, le cobalt, le palladium, le platine, l'argent et le magnésium.

En 2021, la Corporation a conclu une entente d'achat pour 28 titres miniers adjacents au projet Julie. Conformément à l'accord, la Corporation a émis 100 000 actions ordinaires à une juste valeur attribuée de 27 000 \$ (Note 13), a payé 50 000 \$ au vendeur; et signera un accord NSR en faveur des vendeurs pour 1.5%.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

Projet Villebon

Le projet Villebon est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Le projet est composé de 84 titres miniers.

Au cours d'un exercice antérieur, la Corporation a conclu qu'il y avait des indications que certains des titres constituant l'actif étaient dépréciés et, par conséquent, la Corporation a enregistré une charge de dépréciation pour radier la propriété en 2019.

Projet Le Royal

Le projet, composé de 5 titres miniers pour une superficie de 286,02 hectares, est situé dans le camp minier de lithium de LaCorne, dans la région de l'Abitibi, au Québec. L'acquisition a été réalisée conjointement avec Lepidico Ltd. (ASX : LPD) (anciennement Platypus Minerals Ltd.). St-Georges détient actuellement 90 % du projet et Lepidico 10 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déterminé que le Projet Le Royal n'était pas économiquement viable pour le moment et l'a déprécié de 234 848 \$.

Projet Manicouagan

Le 27 janvier 2020, la Corporation a conclu une entente pour acquérir 100 % du projet Manicouagan, composé de 77 titres miniers et situé sur la Côte-Nord du Québec. Ce projet était détenu en copropriété par Exploration J. F. Inc. et Frank Dumas (administrateur de la Corporation au moment de l'entente).

Le 6 février 2020, en vertu de l'entente, la Corporation a émis 5 millions d'actions au prix de 0,07 \$ l'action. Les 2 000 000 d'actions émises à Exploration JF Inc. étaient sujettes à une période d'entiercement de 2 ans avec libération graduelle. Les 3 000 000 d'actions émises à Frank Dumas sont sujettes à une période d'entiercement de 60 mois à partir de l'émission ; 50 000 \$ ont été payés en deux versements à Exploration JF Inc. soit 25 000 \$ à la signature et 25 000 \$ à la date anniversaire de l'entente ; et un NSR de 2% a été accordé aux vendeurs ainsi qu'une zone d'influence couvrant les 2 feuillets du SNRC où le projet initial est situé.

En 2020, la Corporation a ajouté 36 nouveaux titres miniers au projet à travers la désignation électronique sur carte.

Le 13 août 2020, la Corporation a conclu une entente visant l'acquisition de deux titres miniers auprès de deux vendeurs indépendants, lesquels sont stratégiquement situés à l'intérieur des limites du projet Manicouagan.

Les conditions de l'acquisition sont les suivantes :

1. L'émission de 600 000 actions ordinaires de la Corporation et un paiement de 10 000 \$ dans les 30 jours suivant l'approbation de la transaction ;(complété)
2. Un paiement de 10 000 \$ à l'anniversaire de 6 mois du premier paiement ; (investi en unités de la Corporation à un prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) et
3. Un paiement additionnel de 25 000 \$ qui doit être souscrit lors du prochain financement de la Corporation, et permettre l'émission d'un nombre estimé de 250 000 actions et 250 000 bons de souscription au prix établi par la Corporation dans son offre ; (investi dans des unités de la Corporation au prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) et
4. L'entente prévoit également la signature d'un accord NSR dans les 30 jours suivant l'acquisition. Le NSR couvrant ces claims sera fixé à 1,5 %, dont 1 % pourra être racheté pour 2 225 000 \$ en tout temps à la discrétion de la Corporation. L'accord NSR devra inclure une option en faveur de l'acheteur pour racheter 0,5% de cette redevance pour 750 000 \$ et les 0,5% de la redevance NSR restante pour 1 500 000 \$.

Les deux titres miniers ont été transférés des vendeurs à la Corporation dans les 10 jours suivant l'achèvement des points (1), (2) et (3).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

La juste valeur des 5 600 000 actions émises était de 132 922 \$, basée sur la juste valeur des actions à la date d'émission, moins un escompte pour la période d'entiercement. En outre, la Corporation a émis 350 000 actions d'une juste valeur de 35 000 \$ le 25 novembre 2020 et a payé une contrepartie en espèces de 60 000 \$.

En 2021, la Corporation a ajouté 37 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

Le 17 novembre 2021, la Corporation a conclu une entente pour acquérir la redevance de production de l'un des deux détenteurs de redevances sur le projet Manicouagan. Le 22 novembre 2021, conformément à l'entente, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur attribuée de 500 000 \$ à Exploration J. F. Inc.

En 2022, la Corporation a ajouté 234 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

En février 2023, 2 titres ont été transférés d'un détenteur, sans frais pour la Corporation, et le projet comprend désormais 388 claims.

Projet Notre-Dame

Le projet Notre-Dame se situe près de la municipalité de Notre-Dame de Lorette sur le flanc nord du Lac St-Jean au Québec. 35 titres miniers ont été acquis par désignation électronique sur carte le 20 décembre 2021 et 81 titres miniers ont été transférés de trois vendeurs contre une royauté. Le projet Notre-Dame comprend maintenant 116 claims pour un total d'environ 64 kilomètres carrés.

Le 24 octobre 2023, la Corporation a annoncé qu'elle avait conclu une entente contraignante avec Slam Exploration Ltd. ("Slam") (TSX:SXL) pour l'option de son projet de minéraux critiques de Niobium Notre-Dame.

Le 5 février 2024, Slam a résilié l'entente pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans les claims Notre-Dame.

Entre mars et avril 2024, la Corporation a réalisé 10 rainurages, 3 tranchées pour mieux définir la zone minéralisée et 14 trous de forage sur le projet Notre-Dame. Au total, 1009 mètres ont été forés, environ 27 mètres d'échantillons en rainure ont été prélevés et 75 mètres de tranchées ont été réalisés. Les résultats sont en attente.

Projet 22F16

En janvier 2024, la Corporation a acquis 5 titres figurant sur le feuillet 22F16, sans frais.

Technologie d'extraction de lithium

Le 7 décembre 2017, la Corporation et Iconic Minerals Ltd (TSX-V : ICM) ("Iconic") ont conclu un accord définitif de licence technologique exclusive pour tous les sites qui seront exploités par Iconic et/ou ses sociétés affiliées dans l'État du Nevada. En échange d'une licence perpétuelle pour les technologies SX (la suite de technologies d'extraction de lithium exclusive de la Corporation), et ses améliorations futures, Iconic fournira les éléments suivants à la Corporation:

- Investir par voie de placement privé CAD 100 000 \$ dans les capitaux propres de la Corporation dans les 6 mois ou à la prochaine offre de placement privé (Iconic a exécuté l'option d'investir 100 000 \$ dans le capital social de la Corporation lors du placement privé clôturé le 14 janvier 2019) ;
 - Émettre au total 5 millions d'actions ordinaires ("Actions") d'Iconic qui seront libérées par étapes, en fonction des objectifs de référence atteints selon le calendrier de performance décrivant les étapes de chaque phase de développement où les Actions seront émises :
- a) 2 000 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 1: qui est défini par la remise d'un rapport de laboratoire indépendant par la Corporation (reçu le 29 août 2019) ;
 - b) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 2 : qui est défini par un rapport indépendant décrivant les résultats

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

des opérations minières pilotes initiales et le traitement d'un minimum d'une (1) tonne métrique dans un environnement industriel simulé ; et

- c) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 3 : qui est définie par la réception d'un rapport d'évaluation économique préliminaire (PEA) ou à la décision de commercialisation ou au troisième (3e) anniversaire de cet accord en supposant que les autres émissions ont toutes été faites.

Les actions reçues par St-Georges à chaque étape seront entières pour une durée de 36 mois.

- Une redevance perpétuelle d'intérêt sur les revenus nets de 5 % sur tous les minéraux produits sur les sites sous licence des technologies SX.

Le 24 juillet 2019, la Corporation a terminé l'examen indépendant de l'étape 1 et le rapport a été remis à Iconic. Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires à la Corporation (Note 10) d'une juste valeur de 118 293 \$ à l'achèvement de l'étape 1.

Le 18 août 2023, la Corporation a reçu 816 515 actions de Nevada Lithium Resources Inc. (« Nevada Lithium ») à une juste valeur de 244 955 \$ à la suite de la conclusion d'un plan d'arrangement entre Nevada Lithium et Iconic et en tant qu'actionnaire d'Iconic (Note 10). La Corporation a enregistré un gain de 244 955 \$ sur les investissements dans l'état de la perte et du résultat global au 31 mars 2024.

Hydroxyde de lithium

En octobre 2022, la Corporation a reçu la confirmation que la fabrication de l'unité d'électrolyse industrielle construite selon les spécifications de la Corporation était terminée.

En novembre 2022, l'équipement d'hydrolyse pour une production pilote d'hydroxyde de lithium au coût de 62 036 \$ a été reçu et est maintenant entreposé dans un des laboratoires sous-contrat de la Corporation.

Iceland Resources EHF

Le 16 novembre 2016, la Corporation a conclu un accord de principe contraignant avec Iceland Resources EHF, une société d'exploration constituée en vertu des lois de la République d'Islande. Le 28 février 2017, la Corporation et Iceland Resources ont signé une convention d'achat d'entreprise (la « convention d'achat »), par laquelle la Corporation a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Iceland Resources pour une contrepartie totale de 850 000 \$.

Le 6 octobre 2018, la Corporation a conclu un accord d'achat d'actions avec les actionnaires minoritaires d'Iceland Resources pour acquérir la participation restante de 40 % dans Iceland Resources, de sorte qu'Iceland Resources est désormais une filiale en propriété exclusive de la Corporation.

Le 11 octobre 2018, Iceland Resources a signé un accord d'achat et de souscription d'actions avec Spá EHF et Íslensk Vatnsorka EHF pour permettre à Iceland Resources d'acquérir une participation de 15 % dans Íslensk Vatnsorka EHF, une société privée dont le projet principal est Hagavatnsvirkjun, une centrale hydroélectrique de 10 à 20 MW située juste au sud de Langjökull en Islande.

Le 29 juin 2020, la Corporation a signé un accord de principe contraignant pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de Melmi ehf (« Melmi »), qui détient une participation de 100 % dans la propriété aurifère Thor. La Corporation n'avait jusque-là qu'une option de 41 %. Selon les termes de l'accord de principe, la Corporation déboursa jusqu'à 775 000 \$ en contrepartie des actions de Melmi comme suit :

- 65 000 \$ lors de la signature de l'entente définitive d'achat d'actions (« Entente définitive ») (payée);
- 60 000 \$ supplémentaires à la première des éventualités suivantes : (a) 90 jours après la signature de l'entente définitive ; et (b) le début du forage sur la propriété Thor (payé);
- Émettre 400 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

3 ans après l'émission, dont 100 000 \$ seront convertibles en actions ordinaires de la Corporation à un prix attribué de 0,10 \$ par action, 150 000 \$ à un prix attribué de 0,15 \$ par action et 150 000 \$ à un prix attribué de 0,20 \$ par action (note 13);

- À titre de contrepartie supplémentaire, sous réserve que toutes les demandes de licences aient été accordées, émettre 250 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans à compter de l'émission et convertibles en actions de la Corporation à un prix attribué de 0,20 \$ par action. (Cette exigence n'a pas encore été remplie.)

La juste valeur des paiements en espèces et des débentures convertibles a été établie à 519 573 \$ étant fondée sur un taux d'actualisation de 19 % et sur un modèle d'établissement des prix de Black Scholes pour la caractéristique de conversion.

Le 25 novembre 2023, Iceland Resources a acquis des droits de surface et des droits miniers auprès de propriétaires privés sur le projet Elbow Creek.

Selon les termes de l'accord, la filiale a accordé aux propriétaires fonciers une royauté de 2,5 %, dont 1,3 % peut être rachetée pour 1,3 million de dollars américains dans les 90 jours suivant l'achèvement d'une étude de faisabilité finale sur le projet. Tout paiement supplémentaire versé aux propriétaires avant la mise en production sera déduit des paiements futurs de redevances, à l'exception de l'option de rachat partiel. La Corporation a déboursée 50 000 USD pour avoir accès au projet.

Métallurgie St-Georges

Le 27 février 2020, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Métallurgie St-Georges. Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 9 juillet 2020, Métallurgie St-Georges a conclu une entente de service d'usine pilote avec Carrefour innovation sur les matériaux de la MRC des Sources (« CIMMS »), un laboratoire québécois financé par l'État. L'entente a permis à Métallurgie St-Georges d'accéder à une usine pilote de traitement métallurgique du lithium.

Altair International : Le 1er décembre 2020, la Corporation a signé un accord de principe engageant avec Altair International Corp. (« Altair ») (US-OTC : ATAO), en vertu de laquelle la Corporation s'est engagée à donner accès à sa technologie de traitement du lithium en instance de brevet pour les gisements minéraux de lithium dans l'argile, et a également convenu de développer conjointement un procédé industriel brevetable de recyclage de batteries VE.

En échange de l'accès à la technologie de traitement du lithium et dans le cadre de leur contribution au développement de la propriété intellectuelle brevetable liée au recyclage des batteries EV, Altair émettra un total de 6 000 000 d'actions ordinaires en 3 tranches à mesure que les étapes mutuellement convenus seront atteints. Altair effectuera également un paiement total en espèces de 300 000 USD à la Corporation. Les deux entreprises contribueront à parts égales à l'effort de recherche et développement sur le recyclage des batteries et à la conception et à la construction d'un circuit pilote industriel de recyclage des batteries dans les installations sous contrat de la Corporation au Québec.

Le 12 février 2021, la Corporation et Métallurgie St-Georges, et Altair ont conclu un accord de licence et de redevances permettant à Altair de concéder sous licence les méthodes et la technologie d'extraction en instance de brevet de Métallurgie St-Georges pour la séparation, la récupération et la purification du lithium et d'agir en tant qu'agent de la technologie en développement de la Corporation dans le recyclage des batteries.

Conformément à l'accord de licence et de redevance, Métallurgie St-Georges accordera à Altair une licence non exclusive pour utiliser la technologie d'extraction du lithium pour l'un des projets de lithium d'Altair aux États-Unis. En échange de la licence, Altair a accepté d'accorder à la Corporation une redevance sur les revenus nets de 5 % sur tous les métaux et minéraux extraits et traités à l'aide de l'une des méthodes ou technologies de la Corporation.

Au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair à une juste valeur de 557 920 \$ (Note 10).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

LiOH Corp. : Le 5 juin 2024, la Corporation a conclu un accord exclusif avec LiOH Corp. (« LiOH »), une société créée pour financer et commercialiser la technologie du lithium. La licence est exclusive pour une période initiale de cinq ans. LiOH paiera tous les décaissements nécessaires au financement et à l'exploitation des opérations initiales de nitrate de lithium et d'hydroxyde de lithium.

La licence exclusive est renouvelable pour une période supplémentaire de cinq ans dans certaines circonstances, notamment

- L'achèvement des opérations pilotes avec d'autres partenaires sous la supervision de SXM.
- Réalisation d'une étude indépendante avant le 31 mars 2027, et
- Démarrage des travaux d'ingénierie préliminaires pour l'usine industrielle de plus grande taille d'ici le 31 mars 2027.
- Exploiter l'usine de démonstration de plus grande taille ou être avancé dans la conception et le financement de l'usine industrielle, capable de produire 20 000 tonnes par an et avec le processus d'autorisation est en cours.

En cas de non-respect du calendrier ou de non-respect des étapes, la composante d'exclusivité de la licence serait supprimée. La Corporation recevra 8 % des actions en circulation de LiOH soit au moment de l'introduction en bourse sur un marché boursier de premier ordre, soit au début des opérations commerciales qui coïncident avec le début des paiements réguliers de redevances.

Matière première pour batteries LiFePO4 : En septembre 2024, la direction a conclu une entente de collaboration avec un fournisseur d'acide phosphorique et un fabricant d'équipements pour produire des matières premières pour batteries LiFePo4 en utilisant les ressources financières fournies par LiOH Corp. (« LiOH ») et une petite partie des ressources financières importantes provenant de subventions accordées par des entités gouvernementales qui ne peuvent pas être divulguées à ce stade.

Cette approche réduit la courbe d'apprentissage et permet une optimisation plus rapide. Les coûts des démonstrations seront pris en charge par LiOH, le fabricant d'équipement et une partie prenante du secteur de l'acide phosphorique, et subventionnés par le gouvernement. Les ressources financières fournies par LiOH proviennent de son accord d'option pour l'usine de démonstration.

Corporation EVSX

Le 20 janvier 2021, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Corporation EVSX (« EVSX »). Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 12 mars 2021, EVSX a signé un accord définitif avec un nouveau partenaire, ID Manic. L'accord définit les obligations mutuelles et les contributions des partenaires dans le cadre de l'étude de faisabilité sur le recyclage des batteries, pour un montant total de 600 000 \$, dont 300 000 \$ proviennent des fonds disponibles de la Corporation.

Le 26 juillet 2021, EVSX a reçu une subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour initier un partenariat entre les institutions académiques et EVSX dans le cadre d'une nouvelle initiative nommée « Une initiative d'économie circulaire pour développer une filière de production québécoise » visant à développer au Québec une production d'engrais à partir de produits recyclés de batteries au lithium-ion.

Acquisition à Baie-Comeau : En avril 2022, la Corporation a fait une offre pour acquérir trois terrains contigus à Baie-Comeau totalisant environ 5 000 mètres carrés pour 400 000 \$. EVSX a versé un acompte de 100 001 \$ en mai 2022, et le solde de 300 000 \$ est payable dans les 730 jours.

Cette option a expiré en mai 2024 et la Corporation a reçu un remboursement de 85 001 \$ conformément à l'accord.

En juin 2022, EVSX a acquis un bâtiment à Baie-Comeau pour accueillir la première phase de son développement. EVSX a clôturé l'acquisition avec 258 694 \$ en espèces et a commencé à générer des revenus en juillet 2022 à partir du loyer

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

commercial de l'immeuble.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, EVSX a enregistré des revenus de location de 24,007 \$ (2023- 24,007 \$) provenant de la location commerciale de l'immeuble.

Usine de recyclage de batteries à Thorold : En décembre 2022, EVSX a conclu un contrat de location pour l'emplacement de ses activités ontariennes de recyclage et de traitement des minéraux de batteries au sein du complexe Bioveld sous l'égide du centre intermodal de Thorold et de l'Autorité portuaire de Hopa à Niagara, en Ontario (Note 19).

En mars 2024, EVSX a reçu l'autorisation de conformité environnementale pour son usine de traitement de batteries alcalines à Thorold. EVSX avait demandé au ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs, l'autorisation de créer un site de transfert et de traitement des déchets pour la réception, le transfert et le traitement de batteries alcalines usagées. Une garantie financière de 110 175 dollars a été versée.

Le 25 avril 2024, la Corporation a conclu un contrat de modification de bail pour un nouvel emplacement de 34 455 pieds carrés, en vigueur du 1er mai 2024 au 30 avril 2028 (note 19).

Circuits industriel de traitement de batteries : En juillet 2022, EVSX a commandé et déboursé des paiements pour la fabrication de trois circuits industrielles de traitement de batteries.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, EVSX a reçu les première et deuxième ligne de traitement de batteries d'une valeur de \$1,300,149 ainsi que des équipements permettant la mise à niveau de son circuit alcalin.

AraBat S.R.L. En septembre 2022, EVSX a signé un protocole d'accord contraignant avec AraBat S.R.L., une société de technologie de recyclage de batteries en Italie. Il donne aux partenaires quatre mois pour conclure un accord de partenariat détaillé, dans lequel EVSX lancera la planification du déploiement de sa solution frontale pour fabriquer du concentré de minéraux critiques à partir des batteries usagées achetées par Arabat en Italie et dans les pays européens adjacents.

Le 6 octobre 2023, EVSX et AraBat ont conclu un accord contraignant pour établir une coentreprise afin de construire une usine de traitement de batteries dans la région italienne de Puglia. Les futurs partenaires ont convenu de travailler sur un accord final à exécuter au cours du premier trimestre 2024 pour établir une société italienne détenue conjointement, soit majoritairement par AraBat (51 %) et EVSX (49 %).

Au 30 septembre 2024, l'entreprise commune reste inactive et n'a engagé aucune dépense ni effectué aucun paiement.

Call2Recycle Canada Inc. : En décembre 2022, la Corporation et Call2Recycle Canada Inc. ont conclu un protocole d'accord pour trier et traiter le volume de batteries avec EVSX au complexe Bioveld.

Le 17 juillet 2024, la Corporation et Call2Recycle Canada Inc. ont annoncé le lancement opérationnel de la nouvelle usine de traitement de batteries d'EVSX à Thorold, en Ontario. Cette installation recyclera les volumes croissants de piles et batteries alcalines et de piles au carbone-zinc collectées par l'intermédiaire de l'entreprise Call2Recycle en Ontario et dans d'autres provinces. L'usine travaillera également avec Métallurgie St-Georges pour transformer la blackmass et la développer en produits d'engrais agricoles.

Le 22 juillet 2024, suivant la réception de deux cargaisons de batteries, l'usine a traité un petit volume de batteries alcalines et a produit son premier lot de blackmass.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

Corporation H2SX

Le 14 janvier 2022, Corporation H2SX (« H2SX ») a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive.

Accord de licence technologique

Le 25 avril 2022, H2SX a signé un accord final avec la société sud-coréenne Wintech Energy Corp. (« Wintech Energy »). L'accord permet à H2SX d'accéder à la technologie d'hydrogène vert de Wintech Energy. Par cet accord, Wintech Energy devient actionnaire de H2SX.

H2SX acquiert une licence mondiale non exclusive ainsi qu'une licence exclusive pour les territoires de l'Islande, de l'État du Nevada aux États-Unis et des provinces du Québec et de l'Ontario au Canada. La licence exclusive couvre également les opérations entièrement basées sur les ressources naturelles au Canada. La propriété intellectuelle supplémentaire développée par les partenaires sera détenue en copropriété, à moitié par H2SX et à moitié par les concédants de licence.

Conformément à l'accord, H2SX a émis un total de 990 000 actions ordinaires représentant 9,9 % de ses actions ordinaires, en faveur de Wintech (4,95 %) et ZeeOne (4,95 %). Les parties ont reçu des bons de souscription privilégiés de 5 ans avec un taux de conversion représentant potentiellement 10% des actions en circulation de H2SX au prix de 0,0001 \$ par action. Les parties ont également reçu une série de bons de souscription d'étape de 5 ans pouvant être exercés au prix de 0,0001 \$ par action.

Au 30 septembre 2024, la Corporation détenait 90.10 % de H2SX.

Altima Resources Ltd.

Le 14 février 2023, H2SX et Altima Resources Ltd. (« Altima ») ont conclu un accord de principe engageant pour aller de l'avant avec la production d'hydrogène bon marché et propre (ccH₂TM) au Canada. H2SX s'associera et travaillera sur une base exclusive avec Altima en Colombie-Britannique et en Alberta dans le domaine du gaz naturel et pour des projets et entreprises ayant une production traditionnelle de gaz naturel de 65 mpcj ou moins. Conformément aux dispositions des conditions, Altima émettra 6 000 000 d'actions ordinaires à H2SX à l'issue des étapes définies dans le calendrier des actions de performance comme suit :

- 2 000 000 d'actions sur remise d'un rapport préliminaire d'ingénierie technologique.
- 2 000 000 d'actions sur réception d'un rapport d'ingénierie détaillé adapté au projet initial d'Altima.
- 2 000 000 d'actions sur remise d'une Étude Économique Préliminaire ou d'une Étude de Préfaisabilité

Outre l'émission d'actions de performance, Altima s'est engagée à construire une installation de traitement de l'hydrogène en utilisant la technologie brevetée.

Au 30 septembre 2024, aucune action n'a été émise.

Kings of the North Corp. (KOTN)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Corporation a constitué une filiale en propriété exclusive, KOTN, pour faciliter les transactions minières au Canada.

Vente de Kings of the North Corp.

Le 29 mai 2019, la Corporation et les actionnaires minoritaires de KOTN ont conclu un accord d'achat d'actions avec BWA, en vertu duquel BWA a acquis toutes les actions émises et en circulation de KOTN pour une contrepartie globale de 7 500 000 \$ ou environ 4 400 000 £ d'obligations convertibles sans intérêt (« Obligations ») non garanties avec une date de remboursement initiale de trois ans suivant leur émission à un prix minimum de 0,005 £ par action au moment de la conversion.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Le 30 septembre 2019, les actionnaires de BWA ont voté en faveur de l'acquisition de KOTN. La Corporation a reçu 2 451 409 £ (4 183 000 \$ CA) de billets convertibles d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la conclusion de la vente (note 11) et a comptabilisé un gain sur la cession de 1 445 974 \$.

En décembre 2020, la Corporation a mis fin à l'entente avec BWA pour racheter 100 % de KOTN. La Corporation a intenté une action en justice pour obtenir le remboursement intégral et l'indemnisation de ses dépenses liées à l'accord et aux dettes impayées de BWA et KOTN, ainsi que pour examiner les actions potentielles au nom de ses actionnaires et en tant qu'actionnaire et créancier de BWA.

En février 2024, un accord satisfaisant a été conclu avec BWA. La Corporation a converti un montant de 731 124 £ en 146 224 800 actions ordinaires de BWA à une juste valeur de 1 170 467 \$ sur la base du prix de marché en vigueur à la date d'émission. Les actions converties seront assujetties à une restriction de vote pendant trois ans sur les questions relatives à l'élection des administrateurs de BWA ou sur des questions relatives à la composition de la direction. La balance des obligations de 1 420 285 £ détenus par la Corporation a été restitué à BWA sans compensation supplémentaire afin d'être annulé. Certains détenteurs minoritaires d'obligations ont également restitué leurs titres à BWA pour annulation. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation détenait 149 224 800 actions de la BWA.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a enregistré un gain de 1 170 467 \$ sur le règlement hors-cour avec BWA.

La Corporation comptabilise les actions de BWA Group PLC à la juste valeur par le biais du résultat net

Au 30 septembre 2024	Participation détenue	Juridiction
BWA Group PLC ("BWA")	17,66 %	Royaume-Uni

8. Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée et ses obligations

Borealis Derivatives DEX ehf

ZeU a développé le un marché de dérivés avec sa plateforme de marché pour Borealis Derivatives DEX ehf ("Borealis"), qui est un marché décentralisé, distribué et digitalisé de dérivés. La phase de pseudo-codage de la plateforme du Marketplace a été lancée avec un effort initial axé sur le développement de jeton garanti par des actifs collatéraux.

9. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la corporation a engagé des dépenses de recherche et développement de 10 509 \$ (2023 – 6 877 \$) relative à la demande de brevet d'un procédé d'extraction de minerais.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, EVSX a engagé des dépenses de recherche de 77 741 \$ (2023 – nil \$) liés à l'usine de recyclage de batteries.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, SXM a engagé des dépenses de 12 000 \$ (2023 – 21 869 \$) liées au développement de processus d'extraction de minerais mettant l'accent sur des approches écologiques et économiques.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, H2SX a engagé nil \$ (2023- 10 363 \$) pour le développement de solutions novatrices de production d'hydrogène propre et bon marché. Les travaux ont consisté en une révision indépendante du procédé licencié, en de nouvelles recherches fondamentales pour le développement de nouveaux produits à base de carbone et la conception de l'usine industrielle.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

Le stade technologique et commercial n'ayant pas encore été atteint, toutes ces dépenses ont été passées en charges dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les dépenses futures liées à la technologie pourraient répondre aux exigences et être capitalisées à ce moment-là.

10. Titres négociables et investissement capitaux

Les titres négociables sont constitués d'actions de sociétés cotées en bourse. Les titres négociables sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La Corporation détient les placements suivants aux 30 septembre 2024 et au 31 mars 2024

	30 sept. 2024		31 mars 2024	
	Nombres d'actions	Juste Valeur \$	Nombre d'actions	Juste valeur \$
Iconic Minerals Ltd. ("Iconic") ⁽¹⁾	1 000 000	10 000	2 000 000	50 000
Altair International Corp. ⁽²⁾	80 000	6 054	80 000	10 270
BWA Group PLC ⁽³⁾	148 824 800	1 136 167	149 224 800	1 174 137
Nevada Lithium Resources Inc. ⁽⁴⁾	-	-	142 515	21 377
ZeU Technologies Inc. ⁽⁵⁾	8 276 519	41 383	8 276 519	289 678
		1 193 604		1 545 462

- (1) Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires d'une juste valeur de 118 293 \$ à la Corporation à l'issue de la complétion de l'étape 1. Les actions étaient entières pendant trois ans (note 7).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Corporation a vendu 1 000 000 d'actions d'Iconic pour 9 860 \$ (coût 59 147 \$), et la Corporation a enregistré une perte de 49 287 \$ lors de la vente des actions d'Iconic.

- (2) En janvier 2021, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair International Corp. (USOTC : ATA0) à la signature de l'accord de principe engageant (Note 7).

Le 15 mars 2023, Altair International Corp. a réalisé une consolidation d'actions sur une base de vingt-cinq pour un. Suivant la consolidation, la Corporation détient 80 000 actions d'Altair International Corp.

- (3) Au 31 décembre 2020, la Corporation était un actionnaire important de BWA mais n'avait plus la capacité de nommer un dirigeant ou un administrateur de BWA. La Corporation n'avait plus d'influence significative sur BWA ; par conséquent, l'investissement était comptabilisé à sa juste valeur. Au 31 décembre 2020, le dernier cours significatif des actions de BWA était de 0,002 £, et les actions étaient peu négociées. La direction a estimé à l'époque qu'il faudrait plusieurs années pour céder les actions BWA sur la base du volume de négociation actuel et a donc déprécié l'investissement à nil \$. Le 31 décembre 2020, la Corporation a enregistré une perte de valeur de 402 451 \$ liée aux 60 000 000 actions de BWA.

Le 25 juillet 2022, la Corporation a vendu 57 000 000 actions de BWA, représentant la majorité de sa participation dans BWA, à G&O Energy Investments Ltd. pour un montant de 57 000 \$, qui reste à recevoir.

En février 2024, la Corporation a converti un montant de 731 124 £ de ses billets en 146 224 800 actions ordinaires de BWA à la juste valeur de 1 170 467 \$ (note 7).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Corporation a vendu 400 000 actions de BWA pour 2 387 \$ (coût nil \$), et a enregistré un gain de 2 387 \$ sur la vente de l'investissement en actions précédemment déprécié.

- (4) Le 18 août 2023, la Corporation a reçu 816 515 actions de Nevada Lithium (note 7).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 674 000 actions de Nevada Lithium pour un produit de 146 310 \$ (coût de 202 000 \$), et la Corporation a enregistré une perte de 55 890 \$ à la vente des actions de Nevada Lithium.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Corporation a vendu 142 515 actions de Nevada Lithium pour 22 303 \$ (coût 42 755 \$), et la Corporation a enregistré une perte de 20 452 \$ lors de la Au 31 mars 2024, la Corporation n'a plus d'influence significative sur ZeU et l'investissement est comptabilisé à sa juste valeur.

- (5) Au 31 mars 2024, la Corporation n'ayant plus d'influence significative sur ZeU, l'investissement est comptabilisé à sa juste valeur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 3 246 000 actions de ZeU pour un produit de 16 650 \$ (coût de 217 376 \$), et a enregistré une perte de 200 726 \$ au moment de la vente.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Corporation a enregistré une perte de 69 739 \$ (2023- 84 318 \$) à la vente de certaines actions et une perte non réalisée de 249 957 \$ (2023- 138 909 \$) sur les titres négociables détenus.

11. Investissement en billets convertibles

Le 30 septembre 2019, la Corporation a reçu 2 451 409 £ de billet convertible d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la clôture de la vente de KOTN à BWA (note 7). Le billet convertible BWA est non garantie, sans intérêt avec une date de remboursement initiale de 3 ans à compter de son émission, et convertible en actions de BWA à un prix minimum de 0,005 £ par action au moment de la conversion ou au prix pondéré des 10 jours de bourse consécutifs précédant la conversion. L'option de conversion est limitée à 29 % des droits de vote à la date de conversion. Le 31 octobre 2019, la Corporation a converti 300 000 £ (note 10) d'une juste valeur de 459 443 \$ en 60 000 000 actions de BWA. Au 31 décembre 2019, le capital restant dans le billet convertible est de 2 151 409 £ et la juste valeur est de 2 213 564 \$.

En raison d'un différend juridique survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Corporation a déterminé que la probabilité de recevoir une valeur en temps opportun pour le billet était mise en doute. En conséquence, le montant principal du billet convertible à recevoir de BWA de 2 151 409 £ d'une juste valeur de 2 238 797 \$ a été déprécié cette année-là.

Le 29 juillet 2022, la Corporation a envoyé un avis de conversion à BWA pour convertir une partie de ses billets convertibles en 116 412 500 actions ordinaires de BWA. BWA a refusé la conversion. Les avocats de la Corporation au Royaume-Uni ont envoyé à BWA une mise en demeure en réponse à leur refus d'honorer leur obligation.

Le 28 novembre 2022, la Corporation a engagé une action en justice contre BWA devant la *High Court of Justice, Business and Property Court of England & Wales*.

En mars 2023, la Corporation a rencontré les représentants de BWA pour étudier les scénarios de règlement possibles.

En février 2024, un accord satisfaisant a été conclu avec BWA. La Corporation a converti un montant de 731 124 £ en 146 224 800 actions ordinaires de BWA à une juste valeur de 1 170 467 \$ sur la base du prix de marché en vigueur à la date d'émission. La balance des obligations de 1 420 285 £ détenus par la Corporation a été restitué à BWA sans compensation supplémentaire afin d'être annulé. (Note 7)

12. Compte créditeurs et charges à payer

	<u>30 sept. 2024</u>	<u>31 mars 2024</u>
	\$	\$
Compte créditeurs (Note 17)	2 317 071	1 918 389
Charges à payer (Note 17)	273 195	252 350
	<u>2 590 266</u>	<u>2 170 739</u>

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

13. Capital social

a) Actions ordinaires

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024

Le 26 juin 2023, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,18 \$ pour un produit brut total pouvant atteindre 396 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,30 \$ par action jusqu'au 26 juin 2026.

La Corporation a payé des frais d'intermédiation de 23 760 \$ en espèces et a émis 132 000 bons de souscription d'intermédiaires d'une juste valeur de 10 713 \$ au prix d'exercice de 0,30 \$ par action jusqu'au 26 juin 2026.

Le 14 sep. 2023, la Corporation a clôturé la première tranche d'un placement privé d'unités au prix de 0,10 \$ pour un produit total brut de 625 500 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,15 \$ jusqu'au 14 sep. 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 3 000 \$ en espèces et a émis 30 000 bons de souscription à une juste valeur de 721 \$ et à un prix d'exercice de 0,15 \$ jusqu'au 14 sep. 2025.

Le 23 nov. 2023, la Corporation a clôturé un placement privé de 14 259 260 unités accréditives au prix de 0,135 \$ l'unité, pour un produit total brut de 1 925 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action accréditive. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix de 0,175 \$ jusqu'au 23 nov. 2025. Dans l'éventualité où le prix de négociation sur le CSE atteint 0,25 \$ au cours d'une journée, la Corporation peut accélérer la date d'expiration en émettant un avis au détenteur. La Corporation a payé une commission d'intermédiation en espèces de 115 500 \$ et a émis un total de 855 556 bons de compensation d'une juste valeur de 27 675 \$ à un intermédiaire indépendant.

Le 20 déc. 2023, la Corporation a clôturé un placement privé de 7 703 700 unités accréditives à un prix de 0,135 \$ l'unité pour un produit total brut de 1 040 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'actions accréditives. Chaque bon de souscription d'actions accréditives permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,175 \$ jusqu'au 20 déc. 2025. Dans l'éventualité où le prix de négociation sur le CSE atteint 0,25 \$ au cours d'une journée, la corporation peut accélérer la date d'expiration en envoyant un avis au détenteur. La corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 62 400 \$ en espèces et a émis 462 222 bons de compensation d'une juste valeur de 19 623 \$ à un prix d'exercice de 0,175 \$ valide jusqu'au 20 déc. 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la corporation a reçu une créance de souscription de 3 895 dollars de l'exercice précédent. Le solde de la créance de souscription au 31 mars 2024 est nil\$ (31 mars 2023 - 3 895 \$).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Le 6 septembre 2024, la Corporation a clôturé la première tranche de son placement privé de 10 360 438 unités au prix de 0,06 \$ l'unité pour un produit total de 621 626 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation et d'un demi-bon de souscription d'unité. Chaque bon de souscription d'unité permet au détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,08 \$ jusqu'au 6 septembre 2026. Lors de l'exécution d'un bon de souscription d'une unité complète, le détenteur recevra une action ordinaire et un bon de souscription subséquent qui lui permettra d'acheter une action au prix d'exercice de 0,12 \$ pour une période de 24 mois à partir de la date d'exécution. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 4 032 \$ en espèces et a émis 84 000 bons de souscription d'intermédiaire à une juste valeur de 2 699 \$ à un prix d'exercice de 0,08 \$ par action jusqu'au 6 septembre 2026.

Le solde de la souscription à recevoir au 30 septembre 2024 est de 90 000 \$ (31 mars 2024 – nil \$).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

14. Capital social (suite)

b) Actions privilégiées

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. La Corporation n'a émis aucune actions privilégiées.

c) Réserve pour paiements fondés sur des actions

Le compte de réserve pour les paiements fondés sur des actions est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options reconnues comme des paiements fondés sur des actions. La réserve est augmentée de la juste valeur de ces éléments lors de l'acquisition des droits et est réduite des montants correspondants lorsque les options sont exercées (Note 14).

Au 30 septembre 2024, la Corporation a enregistré un surplus d'apport de 6 079 740 \$ (31 mars 2024 – 6 079 740 \$) lié aux options et de 5 699 977 \$ (31 mars 2024 – 5 530 846 \$) lié aux bons de souscription.

d) Bons de souscription

Le tableau ci-dessous résume le mouvement dans les bons de souscription entre le 31 mars 2023 et le 30 septembre 2024 :

	Nombre de bons de souscriptions	Moyenne pondérée du prix d'exercice
		\$
Solde le 31 mars 2023	43 237 049	0,55
Octroyé	35 487 738	0,18
Expiré	(21 248 426)	1,059
Solde le 31 mars 2024	57 476 361	0,281
Octroyé	5 264 219	0,08
Expiré	(4 185 714)	0,40
Solde le 30 septembre 2024	58 554 866	0,255

Le 21 juin 2023, 530,000 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 5 février 2024, 1 428 571 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 3 mars 2024, 18 141 522 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 12 mars 2024, 1 148 333 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 21 juin 2024, 4 185 714 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Au 30 septembre 2024, tous les bons de souscription restants ont une durée de vie moyenne résiduelle de 1,14 an (31 mars 2024 - 1,46 an).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

14. Paiements fondés sur des actions

Régime d'options sur actions

Le 1er septembre 2009, la Corporation a mis en place un plan de rémunération à base d'actions. En vertu de ce régime, le conseil d'administration de la Corporation peut, de temps à autre, à sa discrétion et conformément aux exigences du CSE, attribuer aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants techniques de la Corporation des options non-transférable d'achat d'actions ordinaires, à condition que le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission ne dépasse pas dix pour cent (10 %) des actions ordinaires émises et en circulation, exerçables pendant une période maximale de cinq (5) ans à compter de la date de l'octroi.

Le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tout administrateur ou dirigeant ne dépassera pas cinq pour cent (5 %) des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tous les consultants techniques ne dépassera pas deux pour cent (2 %) des actions ordinaires émises et en circulation. Les options peuvent être exercées au plus tard 90 jours après la cessation des fonctions du titulaire de l'option au sein de la Corporation, étant entendu que si la cessation des fonctions, du mandat d'administrateur ou du contrat de consultant technique est due à un décès, l'option peut être exercée dans un délai maximum d'un an après le décès, sous réserve de la date d'expiration de l'option en question.

Le prix de souscription des actions qui peuvent être émises dans le cadre du plan ne doit pas être inférieur au prix de clôture du dernier lot régulier vendu sur le CSE le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi. Le prix de l'option est payable en totalité au moment de l'exercice de l'option. Les périodes d'acquisition des droits relatifs aux options sont déterminées par le conseil d'administration au moment de chaque attribution d'options.

Le 15 septembre 2023, la Corporation a émis 5 750 000 options, immédiatement acquises, à un prix d'exercice de 0,15 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 469 482 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution 0,09 \$; prix d'exercice 0,15 \$; durée de vie prévue 5 ans ; volatilité prévue 157 % ; taux d'intérêt sans risque 4,02 % ; taux de rendement des dividendes prévu 0 % ; et taux de déchéance 0 %. Une rémunération à base d'actions de 469 482 \$ a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 relative à l'acquisition des options attribuées au cours de l'exercice.

Le 15 septembre 2023, la Corporation a émis 2 150 000 options, acquises immédiatement, à un prix d'exercice de 0,15 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 64 472 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution 0,09 \$; prix d'exercice 0,15 \$; durée de vie prévue 2 ans ; volatilité prévue 84 % ; taux d'intérêt sans risque 4,73 % ; taux de rendement des dividendes prévu 0 % ; et taux de déchéance 0 %. Une rémunération à base d'actions de 64 472 \$ a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 relative à l'acquisition des options attribuées au cours de l'exercice.

Les options suivantes étaient en circulation au 30 septembre 2024 :

Date d'octroi	Date d'expiration	Prix d'exercice	Solde au 31 mars 2024	Émis	Annulés/ Exercés/ Expirés	Solde au 30 sept. 2024	Acquis
8 décembre 2020	7 décembre 2025	\$ 0,20	4 980 000	-	100 000	4 880 000	4 880 000
26 octobre 2021	26 octobre 2023	\$ 0,60	5 500 000	-	-	5 500 000	5 500 000
1 mars 2022	1 mars 2027	\$ 0,45	250 000	-	-	250 000	250 000
15 sept. 2023	15 sept. 2025	\$ 0,15	2 150 000	-	-	2 150 000	2 150 000
15 sept. 2023	15 sept. 2028	\$ 0,15	5 750 000	-	-	5 750 000	5 750 000
			18 630 000	-	-	18 530 000	18 530 000

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

Les options suivantes étaient en circulation au 31 mars 2024 :

Date d'octroi	Date d'expiration	Prix d'exercice	Solde au 31 mars 2023	Émis	Annulés/ Exercés/ Expirés	Solde au 31 mars 2024	Acquis
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,80	3 850 000	-	(3 850 000)	-	-
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,70	250 000	-	(250 000)	-	-
8 décembre 2020	7 décembre 2023	\$ 0,20	1 100 000	-	(1 100 000)	-	-
8 décembre 2020	7 décembre 2025	\$ 0,20	5 080 000	-	(100 000)	4 980 000	4 980 000
22 janvier 2021	22 janvier 2024	\$ 0,20	300 000	-	(300 000)	-	-
18 mai 2021	18 mai 2023	\$ 0,45	1 025 000	-	(1 025 000)	-	-
23 juillet 2021	23 juillet 2023	\$ 0,45	300 000	-	(300 000)	-	-
26 octobre 2021	26 octobre 2023	\$ 0,60	700 000	-	(700 000)	-	-
26 octobre 2021	26 octobre 2026	\$ 0,60	5 500 000	-	-	5 500 000	5 500 000
1 mars 2022	1 mars 2027	\$ 0,45	250 000	-	-	250 000	250 000
15 septembre 2023	15 septembre 2025	\$ 0,15	-	2 150 000	-	2 150 000	2 150 000
15 septembre 2023	15 septembre 2028	\$ 0,15	-	5 750 000	-	5 750 000	5 750 000
			18 355 000	7 900 000	(7 625 000)	18 630 000	18 630 000

Au 30 septembre 2024, les options ont un prix d'exercice moyen pondéré de 0,30 \$ (31 mars 2024- 0,30 \$) et une durée de vie résiduelle moyenne pondérée de 2,30 an (31 mars 2024- 2,80 ans).

15. Gestion des risques financiers et instruments financiers

Risques financiers

Les principaux objectifs de la gestion des risques financiers de la Corporation sont de s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes aux objectifs et à la tolérance au risque de la Corporation et de maintenir un équilibre risque/récompense approprié tout en protégeant le bilan de la Corporation des événements susceptibles de nuire considérablement à sa solidité financière. L'équilibre entre risque et récompense est atteint en alignant l'appétit pour le risque sur la stratégie commerciale, en diversifiant les risques, en évaluant le risque de manière appropriée, en atténuant les risques grâce à des contrôles préventifs et en transférant les risques à des tiers. L'exposition de la Corporation à une perte potentielle sur les instruments financiers est principalement due à divers risques de marché détaillé ci-dessous.

Risques du marché

Les risques du marché sont le risque de perte découlant de changements défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés boursiers, les taux de change et d'autres taux de marché pertinents ou variations de prix. Les risques du marché sont directement influencés par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes sont négociés. Vous trouverez ci-dessous une analyse des principales expositions au risque de marché de la Corporation et de la manière dont ces expositions sont actuellement gérées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à lever des fonds pour faire face aux engagements de flux de trésorerie associés aux instruments financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de s'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour faire face à tous les engagements et obligations financiers à leur échéance. Afin de gérer ses besoins de trésorerie, la Corporation devra émettre des actions ordinaires supplémentaires, conclure des placements privés ou engager des dettes.

Au 30 septembre 2024, la Corporation a un passif à court terme de 3 018 929 \$ (31 mars 2024 - 2 498 328 \$) échéant dans les 12 mois et dispose d'une trésorerie de 36 364 \$ (31 mars 2024 - 236 281 \$) et d'un compte en fiducie de 50 229

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

\$ (31 mars 2024- 43 660 \$) pour faire face à ses obligations actuelles. Le risque de liquidité est jugé élevé. Au 30 septembre 2024, la Corporation avait des obligations de location à long terme de 1 174 201 \$ (31 mars 2024 – 1 036 133 \$).

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Corporation sur la base des paiements non actualisés :

Exercice clos 31 mars 2024	Sur demande	6 mois	1 – 4 ans	> 4 ans	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 170 739	-	-	-	2 170 739
Obligations de bail	-	404 000	856 000	60 722	1 320 722
Passif accreditif	43 000	-	-	-	43 000

Exercice clos 30 sept. 2024	Sur demande	6 mois	1 – 4 ans	> 4 ans	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 590 266	-	-	-	2 590 266
Obligations de bail	-	188 264	1 371 600	-	1 559 864
Passif accreditif	43 000	-	-	-	43 000

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et cause une perte financière à une autre partie. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Corporation au risque de crédit consistent principalement en trésorerie et en billet recevable. La Corporation limite son exposition au risque de crédit en plaçant ses liquidités auprès d'une institution financière canadienne réputée. Ce montant représente au mieux l'exposition maximale de la Corporation à tout risque de crédit potentiel. Le risque est évalué comme faible.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les débentures convertibles de la Corporation ont des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, ne sont pas assujetties au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie en raison des variations du taux d'intérêt du marché. La Corporation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque.

Risque de taux de change

Le risque de taux change est le risque que les justes valeurs des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent parce qu'ils sont libellés dans des devises qui diffèrent de la devise fonctionnelle. La Corporation ne couvre pas son exposition aux fluctuations des taux de change. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux de change significatif. La Corporation exerce des activités en Islande et le risque de taux change n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau des actifs et des passifs.

Au 30 septembre 2024, la Corporation avait un risque de taux de change lié aux comptes créditeurs en dollars américains de 305 196 \$ CA (31 mars 2024- 307 431 \$ CA), les prêts des parties apparentées aux États-Unis de 88 008 \$ CA (31 mars 2024- 74 672 \$ CA), les comptes créditeurs en livres sterling de 108 670 \$ CA (31 mars 2024- 101 340 \$ CA) et les comptes créditeurs en couronnes islandaises de 621 969 \$ CA (31 mars 2024- 608 589 \$ CA). Si le dollar canadien change de 10 % par rapport à toutes les devises étrangères, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence de la variation de la devise étrangère sur les instruments financiers libellés en devises de la Corporation entraînerait une réduction ou une augmentation de la perte nette après impôts d'environ 112 384 \$ (31 mars 2024 – 109 203 \$) pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

Évaluation de la Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties consentantes, sur la base des marchés actuels pour des instruments présentant le même risque, principal et échéance résiduelle. Les estimations de la juste valeur sont basées sur la valeur actualisée et d'autres techniques d'évaluation utilisant des taux qui reflètent ceux que la Corporation pourrait actuellement obtenir, sur le marché, pour des instruments financiers ayant des termes, conditions et échéances similaires.

La valeur comptable et la juste valeur de la trésorerie, des comptes débiteurs et créditeurs sont considérés comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur échéance à long terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (non ajustés)
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Le passif dérivé et l'investissement dans les débentures convertibles sont mesurés à l'aide de données de niveau 3. La juste valeur du passif dérivé a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

Prix de l'action	0,11 \$ (ZeU)- 0,13 \$	0,005 \$ (ZeU) -0,025 \$
Prix d'exercice	0,10 \$ -1 \$	nil \$
Durée de vie	0,75 -9,79 années	0 année
Volatilité	236 % - 289 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,86 %	0 %
Taux de rendement du dividende	0 %	0 %
Taux de déchéance	0 %	0 %

La juste valeur du placement dans la débenture convertible a été déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché de 17 % et d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes pour la caractéristique de conversion en utilisant les hypothèses suivantes ; prix de l'action de 0,003 \$; prix d'exercice de 0,005 \$; durée de vie prévue de 2,7 ans ; volatilité attendue de 70,65 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,71 % ; taux de rendement du dividende attendu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Au 31 décembre 2020, la Corporation a déterminé qu'en raison de la situation financière de BWA, le placement dans la débenture convertible avait subi une dépréciation.

La juste valeur des titres négociables a été initialement déterminée à l'aide des données de niveau 1 et 3 pour la période d'entiercement de 3 ans, qui a été déterminée sur la base du prix du marché.

16. Gestion des capitaux

Le capital est composé des capitaux propres de la Corporation et de toute dette qu'elle pourrait émettre. Au 30 septembre 2024, les capitaux propres de la Corporation étaient de 23 539 139 \$ (31 mars 2024 – 24 446 798 \$) et il portait des dettes de location à long terme de 1 174 201 \$ (31 mars 2024 – 1 036 133 \$). Les objectifs de la Corporation en matière de gestion du capital sont de maintenir sa solidité financière et de protéger sa capacité à faire face à ses obligations en cours, à poursuivre son exploitation, à maintenir sa solvabilité et à maximiser les rendements pour les actionnaires à long terme.

La protection de la capacité de payer les passifs actuels et futurs comprend le maintien du capital au-dessus des niveaux réglementaires minimaux, les exigences actuelles en matière de notation de la solidité financière et les lignes directrices en matière de capital déterminées en interne et les niveaux de gestion des risques calculés. Pour atteindre ces objectifs,

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

la direction surveille les besoins en capital de la Corporation par rapport au fonds de roulement net sans restriction et évalue au cas par cas les besoins en capital supplémentaires sur des opportunités d'affaires spécifiques.

Le capital d'expansion provient principalement du produit de l'émission d'actions ordinaires. Le produit net levé ne sera suffisant que pour une certaine quantité de travaux de prospection et de développement sur ses projets et aux fins du fonds de roulement. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour financer les objectifs de la Corporation.

Il n'y a eu aucun changement dans la politique de gestion du capital de la Corporation pour l'exercice clos le 30 septembre 2024. La Corporation n'est actuellement exposée à aucune exigence externe en matière de capital.

17. Opérations entre parties apparentées

a) Transactions entre parties apparentées

Au cours de l'exercice, la Corporation a conclu des transactions avec des parties apparentées, y compris des sociétés ou des filiales contrôlées par son chef de la direction, son président, son chef de la direction financière, ses administrateurs, et sa secrétaire corporative.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Corporation a engagé des frais de gestion et d'administration incluant des bonus de 314 819 \$ (2023- 284 250 \$) et des frais de recherche de 48 000 \$ (2023- 12 000 \$) qui ont été passés en charges à titre de frais de recherche et de développement, de frais de recherche capitalisés nil \$ (2023- 36 000 \$) liés au développement du processus de traitement de batteries et d'autres frais de consultation de 54 000 \$ (2023- 57 000 \$).

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, des frais de location de 11 200 \$ (2023 – 5 600\$) ont été payés pour le déménagement d'un administrateur à Thorold afin de superviser l'usine de recyclage des batteries.

Les apparentées de la Corporation ont souscrit un total de 2 230 000 unités pour un produit de 223 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 14 septembre 2023.

Les apparentées de la Corporation ont souscrit un total de 750 000 unités pour un produit de 75 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 31 octobre 2023.

Les apparentées de la Corporation ont souscrit un total de 6 616 667 unités pour un produit de 397 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 6 septembre 2024.

b) Montant à payer aux apparentés

Au 30 septembre 2024, les comptes créditeurs et charges payables comprennent 540 048 \$ (31 mars 2024 – 1 192 015 \$) à payer à des apparentés. Ces montants ne portent pas d'intérêt, ne sont pas garantis et n'ont pas de modalités de remboursement fixes.

Au 30 septembre 2024, le solde de 88 008 \$ (31 mars 2024 – 74 672 \$) est dû à un administrateur et est inclus comme prêt d'une partie apparentée. Ce montant n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursement fixes.

c) Options

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un total de 5 750 000 options a été attribué aux principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires de la Corporation à un prix d'exercice de 0,15 \$ par action au plus tard le 15 septembre 2028. La Corporation a enregistré une rémunération à base d'actions de 469 482 \$ pour les options octroyées aux parties apparentées au cours d'exercice clos le 31 mars 2024.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

18. Information sectorielle

La Corporation exploite deux secteurs d'opération : l'acquisition et la prospection de projets miniers. Toutes les activités de la Corporation sont menées au Canada et en Islande.

Les actifs, les passifs et les charges d'exploitation sont présentés comme information sectorielle géographique. Les principaux indicateurs sont les suivants :

30 sept. 2024	Canada	Islande	Total
	\$	\$	\$
Actifs	25 443 847	2 376 430	27 820 277
Passifs	3 660 586	620 552	4 281 138
Charges d'exploitation	(1 034 391)	(80 520)	(1 114 911)

31 mars 2024	Canada	Islande	Total
	\$	\$	\$
Actifs	25 689 830	2 366 101	28 055 931
Passifs	3 001 913	607 220	3 609 133
Charges d'exploitation	(3 339 411)	(377 962)	(3 717 373)

19. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location

Iceland Resources ehf - Contrat de location du 1^{er} décembre 2020

La Corporation a conclu un contrat de location le 1er décembre 2020 pour les locaux de sa filiale Iceland Resources à Reykjavík, en Islande. Le bail était au 30 novembre 2023.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs des contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

	Actifs liés au droit d'utilisation	Passifs des contrats de location
	\$	\$
Au 31 mars 2023	33 676	32 447
Moins : tranche à long terme	-	7 210
Tranche courante	-	25 237
Dépréciation	(37 122)	-
Intérêts	-	25 239
Ajustement pour le taux de change	3 446	(2 505)
Paiements	-	(55 181)
Au 30 nov. 2023	-	-

Corporation EVSX - Contrat de location du 1^{er} décembre 2022

La Corporation a conclu un contrat de location le 1^{er} décembre 2022 pour les activités de recyclage et de traitement des minéraux de batteries de sa filiale EVSX en Ontario. Le bail s'étend au 31 décembre 2027.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

Le propriétaire a reconnu que le loyer payé par EVSX du 1^{er} février 2023 au 31 mars 2024 était conforme au bail initial daté du 1^{er} décembre 2022, à l'exception d'un crédit du 1^{er} juin au 31 août 2023. La Corporation a enregistré une perte de 35 221 \$ sur la modification du bail au 31 mars 2024.

Le 25 avril 2024, la Corporation a conclu un accord de modification du bail afin de modifier l'emplacement des locaux loués. Le bail modificatif est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024. La Corporation a enregistré un gain de 102 141 \$ sur la modification du bail.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs de contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

	Actifs liés aux droits d'utilisation	Passifs des contrats de location
	\$	\$
Au 31 mars 2023	1 544 092	1 549 313
Moins : tranche à long terme		1 305 449
Tranche courante		243 864
Dépréciation	(239 601)	-
Intérêts	-	108 055
Paiements	-	(292 000)
Modification sur le bail	79 867	(44 646)
Au 31 mars 2024	1 224 624	1 320 722
Moins : tranche à long terme		1 036 133
Tranche courante		284 589
Dépréciation	(28 371)	-
Intérêts	-	11 066
Paiements	-	(33 334)
Modification sur le bail	1 196 253	(1 298 394)
Au 30 avril 2024	-	-

EVSX - 25 avril 2024 contrat de bail modificatif

Le bail modificatif entre en vigueur le 1^{er} mai 2024 pour un nouvel emplacement de 34 455 pieds carrés. La durée du bail modificatif a été prolongée de quatre mois pour une durée totale de cinq ans, quatre mois et dix-sept jours, jusqu'au 30 avril 2028.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail était de 5 %. Les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location comptabilisés, ainsi que les mouvements de la période, sont présentés ci-dessous :

	Actifs liés aux droits d'utilisation	Passifs des contrats de location
	\$	\$
Au 1^{er} mai 2024	1 709 679	1 709 679
Dépréciation	(178 091)	-
Intérêts	-	34 375
Paiements	-	(184 190)
Au 30 sept. 2024	1 531 588	1 559 864
Moins : tranche à long terme		1 174 201
Tranche courante		385 663

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour les six-mois clos le 30 septembre 2024

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire- non-audités)

20. Évènements ultérieurs

- En octobre 2024, Wintech Energy a terminé à temps l'installation de tous les équipements de son système de production d'hydrogène dans ses nouvelles installations situées à Séoul, en Corée du Sud.
- Le 28 novembre 2024, la Corporation a annoncé l'annulation de la deuxième tranche de son offre de financement par placement privé de 0,06 \$ par unité.
- La Corporation a également annoncé un règlement de dette avec une partie non liée de 110 000 \$ à 0,06 \$ par action ordinaire pour un total de 1 850 000 actions ordinaires émises.
- Le 28 novembre 2024, St-Georges a annoncé l'émission de 5 500 000 options incitatives aux administrateurs, dirigeants et consultants à un prix d'exercice de 0,075 \$ et à des dates d'expiration allant du 28 novembre 2026 au 28 novembre 2029.